

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 21 MAI 2024**

Conseillers**Élus :****12****Conseillers****Présents :****11****Conseiller
absent avec
procuration:****1**

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt et un mai deux mil vingt-quatre à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

Membres présents :

BRAUN Philippe

BOURGEOIS Patricia

EDEL Annie

HABERER Patrick

HAUG Cédric

KRETZ Paul

KRETZ Jérôme

KRETZ Olivier

LOOS Serge

MEYER Marie Pia

STURM Roland

Membre absent avec procuration : HALTER Clément à KRETZ Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 2 avril 2024
2. Délibération relative au mode de gestion de la Taxe Inférieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – TEA
3. Délibération procédant au classement d'une parcelle communale dans le domaine public
4. Fixation horaires des travaux
5. Déclaration d'intention d'aliéner
6. Travaux
7. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du PV du 2 avril 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 2 avril 2024 a été adopté

Voté à 8 voix pour

4 abstentions (BRAUN Philippe, BOURGEOIS Patricia, HAUG Cédric, KRETZ Olivier)

2. Délibération relative au mode de gestion de la Taxe Inférieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) – TEA

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil Municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

Le TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à la Préfecture et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Voté à 12 voix pour

3. Délibération procédant au classement d'une parcelle communale dans le domaine public

L'intégration d'une partie de la parcelle n°1025/B dans le domaine public est requise pour les travaux d'aménagement de l'entrée Est. En effet, la giration du bus s'effectuera sur la partie avant de la parcelle.

Pour faciliter l'accès au multi-accueil, il faudra également déplacer le poste électrique rue de Neunkirch. Celui-ci sera également placé sur le domaine public.

Nous solliciterons le cabinet de géomètre Marie SIMLER & associés pour réaliser le piquetage de la zone à intégrer dans le domaine public. Ils ont déjà été sollicités par la CCCE pour effectuer le bornage pour la création du multi-accueil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de classer une fraction de la parcelle n°1025/B, nécessaire à la réalisation de la voirie et au déplacement du poste électrique,

MANDATE le géomètre Marie SIMLER & associés afin de procéder au bornage.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Voté à 12 voix pour

4. Fixation horaires des travaux

Les plages horaires à respecter pour effectuer des travaux domestiques bruyants diffèrent selon les communes. En l'absence d'arrêté municipal, seules les règles nationales s'appliquent à Witternheim, à savoir :

- De 9h à 12h et de 13h30 à 19h30 en semaine ;
- De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi ;
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Après concertation du Conseil Municipal (3 abstentions BOURGEOIS Patricia, HAUG Cédric, KRETZ Jérôme) un arrêté municipal sera pris avec les plages horaires suivantes :

- De 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30 en semaine ;
- De 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h30 le samedi ;
- De 9h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Une dérogation pourra être demandée auprès de la Mairie pour des circonstances particulières. L'arrêté municipal sera publié en Mairie et envoyé à la Gendarmerie de Benfeld.

5. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire expose que deux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) ont été reçues.

La DIA, envoyée par Maître RICOU notaire à Benfeld, concerne un bien bâti de 13 ares 96 cadastré 192/6.

La DIA, envoyée par Maître WEHRLE notaire à Benfeld, concerne un bien bâti de 10 ares 14 cadastré 999/C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE RENONCER à son droit de préemption.

Voté à 12 voix pour

6. Travaux

Sentier pédestre

La maison de la nature est en cours de finalisation des panneaux éducatifs présents sur le sentier pédestre. Ils seront installés début juin. En simultané, le club vosgien a effectué le balisage du grand parcours, les autres seront fait en régie.

Le sentier pédestre sera inauguré le dimanche 16 juin 2024.

Nous allons aussi profiter de cette occasion pour installer deux plaques commémoratives en souvenir des adjoints décédés. Une première au boulodrome en mémoire de Monsieur Stephan GROSHENS et une autre le long du sentier pédestre pour Monsieur Claude KRETZ.

Multi-accueil

Les plans les plus récents du multi-accueil sont exposés lors de la réunion du Conseil Municipal. Le début des travaux est prévu pour le 27 mai 2024, avec une réception prévue pour le 19 décembre 2024.

Chemins communaux

L'entreprise JEHL a réalisé pour un montant de 1 808,88 € des travaux d'entretien du chemin du Judenweg et de quelques chemins communaux.

✘ **Eclairage au LED**

La MTL et le local des pompiers ont été équipés d'un éclairage LED. Les travaux ont été réalisés en régie et s'élèvent à un coût total de 543,43 € TTC pour la fourniture.

7.Divers

✘ **Location communale**

Comme nous vous l'avions annoncé lors de la dernière réunion, l'appartement du premier étage du presbytère a été remis en location pour un loyer de 500€ (+ 123,60 € de charges). Sur les sept visites, nous avons reçu six dossiers de candidature. Les prochains locataires emménageront courant du mois de juin.

✘ **Fusion Pompiers**

Nous avons été informés par Monsieur Olivier KRETZ de la fusion des Pompiers de Witternheim, Rossfeld et Herbsheim. Le siège sera basé à la caserne d'Herbsheim.

✘ **Elections européennes**

Les Elections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. La commission de contrôle s'est réunie le jeudi 16 mai 2024 afin de valider les mouvements ayant eu lieu l'année passée. Il y a eu 11 nouvelles inscriptions et 10 radiations de la liste électorale.

Fin de séance à 21 heures 45.

BRAUN Philippe	KRETZ Paul	STURM Roland
BOURGEOIS Patricia	EDEL Annie	HABERER Patrick
HALTER Clément ABSENT	HAUG Cédric	KRETZ Jérôme
KRETZ Olivier	LOOS Serge	MEYER Marie Pia